

**COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE**  
**COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 janvier 2019**

**Date de convocation**

31/12/2018

**Date d'affichage**

12/01/2019

**Nombre de conseillers**

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 17

*L'an deux mil dix neuf*

*Le neuf janvier à 20 Heures, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE (Maire)*

**ETAIENT PRESENTS :**

*Pascal HERVE, Delphine BERTAUX, Christèle BOBON, JOUAUX Laëtitia, CHERBONNEL Ludovic, PEUCET Auguste, MOREL Delphine, BRIAND Henri, GORON Rémy, Bruno GIFFARD, ISAMBARD Albert, BONDIGUEL Nathalie, NOBILET Bertrand, Marie-Hélène LEMONNIER, SACHET Elodie, MARION-HALLAIS Edith, SAINT MLEUX Xavier*

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**ABSENTS Excusés** : SIMONOT Sophie, LEMONNIER Jacqueline,

**ABSENTS** : Néant

**POUVOIR** : Néant

***Mme Elodie Sachet a été élue secrétaire de séance.***

**N°01-01-2019 : modification du tarif municipal chaise coquille**

Monsieur le Maire passe la parole aux adjoints aux associations qui rappellent au conseil municipal que les chaises coquilles de la salle des fêtes sont actuellement proposées à la location au tarif de 0.40€/unité.

Ils indiquent que la mise à disposition gratuite de ces chaises pour les associations communales pourrait les aider dans leur organisation de manifestation.

Le conseil municipal après délibération, à la majorité (16 voix pour et une abstention) :

**Décide** que les chaises coquilles de la commune seront mises gratuitement à disposition des associations domiciliées à Bazouges la Pérouse

**Précise** que pour les particuliers, associations hors communes le tarif reste à 0.40€/chaise

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**N°02-01-2019 : modification du tarif salle des fêtes**

Monsieur le Maire passe la parole aux adjoints aux associations qui rappellent au conseil municipal que la salle des fêtes est louée aux associations de la commune pour 150€ l'année.

Ils précisent que quelques associations n'utilisent cette salle que pour leur assemblée générale et que la tarification actuelle est de ce fait onéreuse.

Ainsi ils proposent d'apporter un changement à la tarification de la salle des fêtes en ajoutant un tarif pour les associations communales souhaitant y faire leur assemblée générale.

Monsieur Bruno Giffard explique son vote en indiquant que cette délibération illustre le mail qu'il a fait parvenir la veille aux membres du conseil. Il indique en effet que parmi les éléments d'information transmis la veille aux membres du conseil municipal, aucun ne portait sur cette délibération. Il indique s'interroger sur ce qu'il se serait passé si les élus avaient reçu de l'information sur ce point avant la réunion du conseil. En conséquence, n'ayant pu avoir de réflexion préalable au vote de cette délibération il fait part de son abstention sur le vote de cette délibération.

Le conseil municipal après délibération, à la majorité (13 voix pour, deux voix contre et deux abstentions) :

**Décide** de modifier la tarification de la salle des fêtes en fixant à 50€ sa location pour une association communale y réalisant son assemblée générale

**Précise** que cette tarification ne concerne pas les associations communales utilisant la salle des fêtes pour leur assemblée générale mais également d'autres manifestation, cette tarification restant de 150€/an.

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

### **N°03-01-2019 : validation du Plan de Financement Travaux rue de l'église**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'aménagement de la rue de l'église a fait l'objet d'une étude (phase APD validée) permettant un estimatif des travaux à réaliser.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le plan de financement prévisionnel du projet « rénovation de la rue de l'église et sécurisation des déplacements » :

#### **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

##### **Projet « rénovation de la rue de l'église et sécurisation des déplacements »**

### ***Dépenses en € HT***

#### **Montant des travaux**

Terrassement	15 395
Voirie	175 968
Eaux pluviales	14 857.50
Eaux usées	39 855
sous-total - travaux de base	246 075.50

#### **Montant des honoraires**

Bureau d'étude	10 950
mission SPS	927
Relevé topographique	1 300
Diagnostic amiante	1 310
Investigation complémentaire – détection réseaux	1 300
sous-total honoraires	15 787

**Total des travaux et des honoraires en € HT** **261 862.50**

### ***Recettes en €***

ETAT DETR 40 % si population DGF inférieure à 2000 hab	80 860.40
Conseil régional – subvention en faveur des Petites Cités de Caractère	29 940
Conseil départemental – Fonds de Solidarité Territorial	40 658.07
Conseil départemental – amendes de police	3024

### ***Autofinancement***

Fonds propres	107 380.03
<b>Total</b>	<b>261 862.50</b>

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité

**Prend acte et valide** le plan de financement prévisionnel présenté.

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

#### **N°04-01-2019 Demande subvention DETR – travaux rue de l'église**

Monsieur le Maire rappelle le projet de rénovation de la rue de l'église et de sécurisation des déplacements qui se déroulera durant le premier semestre 2019.

Il informe le conseil qu'une demande de subvention pourra être déposée auprès de la sous-préfecture au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

La subvention serait déposée sur le volet des équipements de sécurité

Il précise que la commune ayant une population DGF inférieur à 2000 habitants, la subvention pourrait atteindre 40% sur les dépenses éligibles.

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité

Vu le plan de financement adopté le 09 janvier 2018 par la délibération n°03-01-2018

**Sollicite** une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

#### **N°05-01-2019 Demande subvention amendes de police – travaux rue de l'église**

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune peut bénéficier d'une subvention, au titre des amendes de police, pour des travaux et aménagements de voirie.

Aussi monsieur le Maire demande l'autorisation du conseil pour présenter un dossier relatif à l'aménagement de la rue de l'église et notamment la mise en place de potelets permettant de sécuriser la circulation des piétons sur cette voie.

Le cout prévisionnel de ces potelets et de leur installation est estimé à 9450€HT.

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité

**Sollicite** une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police.

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

#### **N°06-01-2019 Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel – mise en concurrence des entreprises d'assurance**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le contrat d'assurance des risques statutaires du personnel conclu avec la CNP Assurances, arrive à échéance le 31 décembre 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi susmentionnée et relatif aux contrats souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités territoriales et établissement territoriaux ;

Vu le décret n°85-643 du 26 janvier 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion ;

Vu le code des assurances ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics :

**DECIDE** que le commune de Bazouges la Pérouse mandate le centre de gestion d'Ille et Vilaine pour mettre en œuvre les procédures de mise en concurrence des entreprises d'assurances agréées, pour son compte, en vue de souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires,

**DECIDE** que les risques à couvrir concernent :

Les agents stagiaires et titulaires affiliés à la CNRACL

Les agents stagiaires et titulaires non affiliés à la CNRACL et les agents non titulaires

**DECIDE** que la collectivité s'engage à fournir au CDG35 en tant que besoin, les éléments nécessaires à la détermination de la prime d'assurance.

**N°07-01-2019 Convention mise à disposition d'un local pour La Poste**

Monsieur le Maire informe le conseil d'une demande de La Poste d'utiliser un local de l'agence postale communale afin que les facteurs puissent déjeuner sur leur pause méridienne.

A cette fin, La Poste propose un conventionnement, voir PJ, sans contrepartie financière.

Le local mis à disposition, ancien bureau du conseiller financier, ne fait pas l'objet d'une utilisation par la commune aussi monsieur le Maire sollicite l'autorisation de signer cette convention

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité

**Autorise** monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du local communal au profit de La Poste, annexée à la présente délibération.

**N°08-01-2019 Convention entretien des défibrillateurs :**

Monsieur le Maire rappelle que la commune possède des défibrillateurs automatiques externes à la mairie ainsi qu'au terrain de foot.

Ceux-ci doivent faire l'objet d'une vérification annuelle que la communauté de communes se propose de réaliser.

Cette prestation de la communauté de communes se fait contre une facturation dont le montant en 2018 a été de 242.88€, ne comprenant pas les pièces de remplacement éventuel.

Afin de poursuivre cette maintenance, monsieur le Maire demande l'autorisation du conseil municipal pour solliciter la communauté de communes afin d'entretenir les défibrillateurs pour les années 2019 et 2020.

Le conseil municipal, après délibération, à la majorité (16 voix pour et 1 abstention)

**Autorise** monsieur le Maire à signer la convention cadre ainsi que le contrat annexés à la présente délibération.

Le Maire  
P.HERVÉ

N° d'ordre des délibérations : 01/01/2019 – 02/01/2019 – 03/01/2019 – 04/01/2019 – 05/01/2019 –  
06/01/2019 – 07/01/2019 – 08/01/2019

HERVÉ Pascal, Maire		CHERBONNEL Ludovic 4 <sup>ème</sup> Adjoint	
BERTAUX Delphine, 1 <sup>ère</sup> Adjointe		JOUAUX Laëtitia 5 <sup>ème</sup> Adjointe	
ISAMBARD Albert, 2 <sup>ème</sup> Adjoint		BONDIGUEL Nathalie	
SACHET Elodie, 3 <sup>ème</sup> Adjointe		BRIAND Henri,	
NOBILET Bertrand		SIMONOT Sophie	Excusée
LEMONNIER Jacqueline	Excusée	MARION-HALLAIS Edith	
GORON Rémy,		LEMONNIER Marie-Hélène	
PEUCET Auguste,		MOREL Delphine	
GIFFARD Bruno		SAINT MLEUX Xavier	
BOBON Christèle			